



MAIRIE DE VALAVOIRE
04250
09.64.26.62.50
mairie-de-valavoire@wanadoo.fr

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 26 septembre 2024

Présents : Magali COLOMBERO, Hervé MIRAN, Christiane PEIRETTI, Monique SEVIKIAN
Sophie SACCHETTI assiste à la réunion.

Absente : Véronique PICHON

Pouvoirs : /

Secrétaire de séance : Magali COLOMBERO

Début : 14h00

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour, la délibération « Sort du faou – Réponse à l'ONF ». La proposition est acceptée à l'unanimité.

- **APPROBATION PV DU 8 août 2024**

Monsieur le Maire ne peut voter le PV présenté en l'état, car il n'inclut pas les réponses qu'il avait apportées à divers points de ce conseil.

Voici ses remarques :

Modalités de concertation avec le public et calendrier pour l'implantation des zones d'accélération des Energies renouvelables (ZAEnR), après exposé des différentes options de déploiement possibles

- *La commune ne possède pas seulement 400 ha mais loue 400 ha environ pour pâturages.*
- *Le projet d'ombrière a été présenté et le financement de son étude voté lors du conseil du 11 avril (5 voix pour - une voix contre), Mme SEVIKIAN qui était absente a voté contre par procuration.*
- *Monsieur le Maire a répondu à la « défiguration du village » évoquée par le respect des matériaux et des volumes dans le même esprit que la couverture de la fontaine et l'abri du terrain de boules.*
- *Monsieur le Maire rappelle que la commune doit se prononcer à la demande de l'Etat sur les zones d'accélération des énergies renouvelables et non sur le projet d'ombrière déjà entériné.*

Questions diverses

Eclairage du terrain de boules

- *Monsieur le Maire a répondu à Madame COLOMBERO que l'acceptation de l'éclairage public par des particuliers n'a pas affecté « le fonctionnement de la démocratie dans cette commune ». Le réseau d'éclairage public a été décidé en conseil municipal et voté.*

Magali COLOMBERO reconnaît s'être mal exprimée, elle a voulu dire qu'il n'y avait pas de respect de la démocratie par rapport aux personnes qui ne laissent pas vivre les autres (jouer aux boules le soir l'été). Monsieur le Maire précise que tout le conseil était tendu mais qu'il faut essayer de maîtriser ses interventions.

- *L'essai proposé jusqu'au 15 septembre a été voté par 5 voix contre une, Monsieur LIEUTIER.*
- *Quant à l'entretien des rues, le planning a bien été anticipé avec Madame JACQUIER, chef de service à la CCSB, mais a été perturbé par la blessure (entorse) de l'agent intercommunal. Les conseillers sont bien conscients de la difficulté à remplacer les agents ainsi que de trouver des artisans dans des délais courts.*
- *Quant à la vente du Serre, Monsieur le Maire a précisé qu'il n'avait pas eu de contact avec les acheteurs et qu'il attendait qu'ils prennent contact avec la commune une fois la vente finalisée.*

Monique SEVIKIAN, Christiane PEIRETTI et Magali COLOMBERO votent le PV et acceptent les propositions de Monsieur le Maire de ce jour.

- **DELIBERATIONS**

Adoption du RPQS (Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif) - Exercice 2023

Vote = 4 POUR (unanimité)

Monsieur le Maire rappelle que comme chaque année Thierry ALBERT de la DDT est venu réaliser les RPQS 2023 avec l'appui de la secrétaire. Tout est satisfaisant, mais il persiste un problème de comptage d'eau (plus d'eau vendue que d'eau comptabilisée).

Monsieur le Maire en profite pour informer le conseil que la CCSB a envoyé des fiches techniques et financière qu'il va falloir relire très précautionneusement car un certain nombre de données semblent erronées ou manquantes.

Demande de FODAC 2024

Vote = 4 POUR (unanimité)

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération concernant la demande de subvention au titre du FODAC 2024 pour **l'Aménagement de l'aire de retournement pour les véhicules de collecte de la Communauté de communes du Sisteronais Buëch, de l'aire de collecte des ordures ménagères et l'acquisition d'un micro-tracteur.**

Le plan de financement proposé :

Montant estimatif de l'opération H.T.	:	14 160 €
FODAC 2024 (70% maximum plafonné à 13 374 €)	:	9 912 €
Autofinancement de la commune	:	4 248 €

Monique SEVIKIAN intervient pour savoir s'il ne serait pas possible de réfléchir plus globalement, déplacer les conteneurs et créer 2-3 places de parking à l'abri. Christiane PEIRETTI demande si ce n'est pas possible de prendre le temps de réfléchir, plutôt que d'agir en pointillé. Monsieur le Maire est d'accord pour qu'une réflexion globale s'engage à l'initiative des membres de la commission Patrimoine, mais il souligne que la collecte des ordures ménagères doit être assumée en attendant ce futur débat. Le conseil procède au vote de la demande de FODAC pour cette année.

Sort du faou – Réponse à l'ONF

Monsieur le Maire explique que l'ONF demande de prendre une délibération pour signifier le refus du conseil de couper le hêtre du virage dit le gros faou.

Il rappelle que la commune a le droit de prendre cette décision, sachant que la responsabilité de la commune est engagée. Monsieur le Maire en profite pour parler de l'épicéa sur le parking qui a aussi été désigné comme possiblement dangereux par l'ONF ainsi que les 2 cèdres en face. Le sort des sapins reste en suspens, l'avis de l'ONF à leur sujet n'est pas tranché.

Le conseil décide de sursoir à l'abattage du faou, et de reporter la décision de l'abattre ou non à l'année prochaine.

Questions diverses

- Démission de Robert Lieutier

Le Préfet a accepté la démission de l'adjoint à la date du 29 août. Monsieur le Maire explique que la sous-préfecture a été sollicitée pour organiser des élections complémentaires afin de compléter le conseil avec 2 membres et d'élire un nouvel adjoint. C'est en attente de nouvelles de la part de la Sous-Préfète.

- Arrêté répondant aux troubles à l'Ordre Public suscités par une offre sanitaire manifestement insuffisante pour garantir l'égalité d'accès aux soins de ses administrés

L'initiative vient de la mairesse de Digne les Bains, Monsieur le Maire raconte qu'un webinaire a eu lieu avec la Préfecture le jeudi 19 septembre sur cette thématique. Le maire de Manosque a expliqué qu'au CHICAS de Gap qui compte un nombre équivalent d'entrées aux urgences qu'à Manosque, environ 38 000, Gap a 5 médecins urgentistes la journée, 3 la nuit et seulement 3 le jour et 2 la nuit pour Manosque donc quand un médecin est absent, les urgences sont obligées de fermer.

Le Préfet a annoncé que l'arrêté est illégal et serait cassé dans les jours qui viennent. Le conseil est choqué de la situation des urgences dans le département qui n'a pas l'air d'être prise au sérieux par les services préfectoraux.

- Charte des services intercommunaux pour l'eau et l'assainissement collectif sur le Sisteronais-Buëch

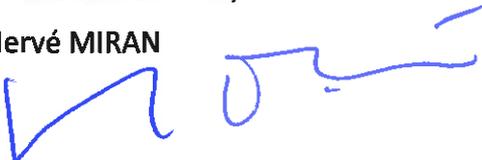
Ce transfert de compétence est vraiment problématique. Il va falloir être vigilants, et peut être comme l'a conseillé la députée qui est venue le 19 septembre, refuser les AC proposés au moment de la CLECT.

Le prochain conseil municipal sera fixé ultérieurement (novembre très certainement)

FIN de la SEANCE : 15h45

Monsieur le Maire,

Hervé MIRAN



Madame la secrétaire de séance,

Magali COLOMBERO

